



Jour de carence ? Garde d'enfant positif au Covid ?

Si vous avez contracté le Covid, le jour de carence ne sera pas appliqué. En effet, compte tenu du contexte sanitaire, il est suspendu pour 2022. Notre article [ICI](#)!

La FAQ du MEN ne prévoit pas la situation d'un personnel dont l'enfant est positif au Covid. **L'UNSA Fonction Publique est intervenue** et la FAQ DGAFP (qui vaut pour tous les fonctionnaires) a été mise à jour : ces personnels peuvent bénéficier d'une ASA (sans imputation sur le contingent « garde d'enfant ») si le travail à distance n'est pas possible. En savoir plus : [LA](#)

[FAQ, attestations sur l'honneur, ...](#)



CTSD Carte scolaire R2022 : liminaire, compte rendu, toutes les mesures...

C'est avec pugnacité que **vos représentants du SE-Unsa 67 ont défendu chaque situation que vous nous avez fait remonter** (et d'autres que nous avons repérées) et **plusieurs** ont retenu l'attention de l'administration puisque les **mesures proposées ont été annulées**.

Chaque école impactée a été informée dès la fin du CTSD. **Prochaine étape : mi-juin**

[Mesures et autres informations](#)



Pour être plus forts ensemble, rejoignez le SE-Unsa !

Envie d'un syndicat utile et efficace ? C'est [ICI](#)

Notre équipe, nos compétences, nos permanences : [LA](#)

[J'adhère](#)



NON, les RASED ne sont pas des moyens de remplacement !

Un certain nombre de collègues, notamment des maîtres E et G, se sont vu demander d'effectuer des missions de remplacement en classes ordinaires.

Pour le SE-Unsa 67, il n'est pas question de pallier le manque de remplaçants par le biais du redéploiement. Nous écrivons au DASEN pour exprimer notre opposition.

[Notre article, notre courrier](#)



Ruptures conventionnelles : la circulaire rectorale est enfin arrivée !

Après avoir interpellé le DASEN à plusieurs reprises (oralement et par écrit), nous avons réussi à savoir qu'il était en attente de la circulaire rectorale.

Nous avons alors écrit à la Rectrice (voir [ICI](#)) qui, faute de nous répondre, a enfin diffusé cette circulaire.

[Toutes les infos](#)



DANGER sur les temps partiels

La circulaire temps partiel pour l'année scolaire 2022-2023 a été publiée.

Le SE-Unsa 67 vous alerte : l'arbitraire devient une méthode de gestion de crise des moyens.

Le SE-Unsa a écrit à l'IA-DASEN pour dénoncer la méthode d'examen des demandes. ([Voir le courrier](#))

[En savoir plus](#)

Classe exceptionnelle : des avancées actées

Les conditions d'accès à la classe exceptionnelle vont évoluer dès les campagnes de promotions 2022. De nouveaux textes vont être publiés concluant les discussions sur la valorisation des parcours professionnels des enseignants, CPE et PsyEN. Ils actent **un rééquilibrage entre les deux viviers, un abaissement de la durée exigée et un élargissement des fonctions éligibles.**

[Lire la suite...](#)



vacances d'hiver.

Pour maintenir la pression, j'écris au Premier ministre !

Nous devons continuer à mettre la pression sur l'exécutif pour que les annonces du Premier ministre suite à la grève du 13 janvier se concrétisent le plus rapidement possible. **L'École doit avoir les moyens de fonctionner** jusqu'à une potentielle amélioration de la situation sanitaire après les

[Lire et signer le mail](#)



Enfin le recrutement sur liste complémentaire !

Revendication du SE-Unsa depuis le début du recrutement de contractuels, le gouvernement ouvre enfin la possibilité de recruter ces collègues ayant réussi le concours mais pas assez bien placés pour être admis à l'INSPÉ. **La Rectrice les a contactés...**

[Modalités de recrutement et autres...](#)



Formation pHARe : pas de report mais un allègement

Malgré la suspension par le DaseN des actions de formation, quelle ne fut pas notre surprise de constater que les formations pHARe étaient maintenues, qui plus est en présentiel.

Le SE Unsa est intervenu immédiatement pour demander le report de la formation au regard de l'épuisement dans les écoles et du besoin de sérénité dans une crise suffisamment difficile à gérer !

[Notre courrier, la suite de l'article](#)



Exercer dans le 2nd degré sans concours : c'est possible avant le 9 février 2022

Vous êtes PE titulaire et souhaitez exercer dans le 2nd degré ?

Le détachement peut vous permettre de devenir enseignant de collège/lycée, de lycée professionnel, CPE ou PsyEN. Calendrier et informations sur le dossier à compléter.

[Toutes les infos](#)



A consommer sans modération !

Un peu de distraction avec le nouvel ALC web !

BD, littérature, expos, films, SOS planète, documentaires, s'amuser, etc., retrouvez des propositions d'activités pour toute la famille.

[Après La Classe](#)



Bonnes vacances à tou-te-s !

La période passée a été rude pour chacun. Incertitude permanente, instructions volatiles via une valse des FAQ, grisaille aussi, ont fait monter le stress tant individuel que collectif.

Profitez de ces 15 jours de vacances pour couper et vous ressourcer !

Vos représentants du personnel assureront une **permanence téléphonique les lundi 7, mardi 8 et vendredi 18 février de 9h30 à 12h30 au 03.88.84.19.19..**

Le
syndicat
utile



Suivez-nous !



se-uns67.net

[Désabonnement](#)